

- La mise en place d'un site internet donnant toutes les informations sur les offres de répit, les loisirs adaptés, ...

En pratique

- Les demandes de répit seront faites à la plateforme sur un numéro de téléphone qui sera disponible en janvier ou sur Internet. Une plaquette sera diffusée largement indiquant toutes les modalités pratiques.
- Pour en bénéficier, pas besoin d'orientation par la MDPH ou MDA
- Les interventions seront financées par la plateforme avec un reste à charge de 5 € maximum de l'heure

Marc Houssay

Ouverture d'un SAMSAH à Caen : être guidé vers l'autonomie

Un SAMSAH³ spécialisé pour accompagner des personnes adultes ayant un Trouble du Spectre Autistique va donc s'ouvrir prochainement.

De quoi s'agit-il et quelles personnes sont concernées ? Cet article va tenter d'y répondre, mais **avant cela un petit historique l'impose.**

Dès 2007, un petit groupe de 14 parents monte un premier projet. Leurs enfants, autistes de haut niveau, n'ont absolument pas leur place dans une structure fermée, mais ont besoin d'un accompagnement au quotidien pour pouvoir s'intégrer dans la société et cela dans tous les domaines : logement, vie quotidienne, travail, vie culturelle et citoyenne. Cet accompagnement est réalisé par les parents. La tâche est lourde, l'avenir est incertain... mais leurs jeunes réussissent en partie leur autonomie. Cependant un appui institutionnel apparaît comme indispensable, la parole d'un parent-accompagnateur n'étant pas perçue de la même façon que celle d'un professionnel ! Un seul exemple, envisagez le monde du travail ...

Un projet de SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) est donc monté. Il est spécifique aux personnes autistes et tient compte de la spécificité de leur accompagnement. Il est porté par la Mutualité Française en parallèle avec celui du FAM de Verson.

Il est validé en 2009 par l'instance qui à l'époque, retenait les projets d'établissements médico-sociaux. **Mais le financement ne suivra pas !**

Les parents se tournent alors vers un autre type d'établissement : un SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour les Adultes Handicapés). La différence est structurelle et financière. Les objectifs d'un SAMSAH comportent un volet sanitaire et ce volet est financé par l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Entre temps, plusieurs parents ont dû trouver des solutions immédiates pour leurs enfants et se sont retirés provisoirement du projet. De nouveaux parents se sont trouvés confrontés au problème.

Le projet a été remanié. Parallèlement notre association a œuvré en permanence auprès des différentes instances concernées pour faire reconnaître le besoin urgent d'un tel service. Les associations nationales également. Le 3^{ème} plan autisme prévoit la création de SAMSAH spécialisés pour les adultes autistes. Au plan régional, la création de 13 places dans le Calvados et de 10 places dans la Manche est actée pour 2016. **Rien ne se passe en 2016 !**

En juillet 2017, l'ARS lance un appel à projet dans le Calvados uniquement. Il s'agit non pas d'une création de places de SAMSAH, mais de la transformation de 10 places de SAVS généralistes existants. On déshabille Pierre pour habiller Paul ! La Mutualité Française se retire du projet, **l'Apaei des Pays d'Auge et de Falaise**, décide d'en monter un. Les délais sont très courts. Tout l'été, nous aidons activement l'APAEI, en nous appuyant sur notre projet et en faisant valoir les besoins spécifiques des adultes autistes. **Leur projet vient d'être retenu et le SAMSAH doit ouvrir très prochainement.**

³ Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés